

Le lieu d'accueil de mineurs isolés étrangers «La maison» ne doit pas être expulsé

Le jeudi 20 septembre ce sont plus de 400 manifestant.es qui sont venu.es dire «non à l'expulsion de la maison» ainsi que leur solidarité avec les jeunes hébergés.

La décision d'expulsion a été prise le vendredi 14 septembre par le Tribunal d'Instance.

Ce lieu a été ouvert le 6 juin 2018 afin de proposer un hébergement et un soutien aux mineurs isolés étrangers dormant dans la rue, faute d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils bénéficient là d'une solution temporaire afin de pouvoir poursuivre leurs démarches administratives et trouver une réponse durable à leur situation.

Pour eux l'expulsion signifie tout simplement le retour à la rue... C'est inacceptable !

La coordination poitevine des Etats Généraux des Migrations (EGM) a écrit le 19/09 aux préfet, conseil départemental et mairie. Pour l'heure seule la mairie à (et d'ailleurs a et non à) répondu pour donner un rendez vous le... 26 septembre alors que ces jeunes sont chaque jour sous la menace d'une expulsion.

Pourtant cette occupation pallie les insuffisances notoires des pouvoirs publics dans l'exercice des missions qui leurs sont confiées par la loi. Qu'il s'agisse du Conseil Départemental pour la Protection de L'Enfance ou des services de l'État en ce qui concerne l'Hébergement d'Urgence.

C'est pour cela que nous revendiquons :

- **La suspension de la décision de justice d'expulsion**
- **Le maintien des jeunes dans les lieux : pas d'expulsion sans relogement**
- **Pas de poursuite judiciaire contre les membres du collectif et les différents soutiens.**

Rassemblement lundi 24 septembre à 18h
devant la mairie de Poitiers
à l'occasion d'un conseil municipal